

Séance publique du 18 avril 2005

Délibération n° 2005-2608

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Eclairage de sécurité - Individualisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Centre d'échanges de Lyon-Perrache

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'éclairage de sécurité du centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) est assuré par un système de blocs d'éclairage autonome depuis des années. Le remplacement du matériel cassé a créé un parc hétérogène difficile à entretenir. Aussi, dans un souci de maintenir la sécurité à un niveau satisfaisant, l'éclairage de sécurité a-t-il été repensé dans son ensemble. L'orientation s'est portée sur un système de blocs alimentés par une source centrale. Ce choix créera un système d'éclairage de sécurité uniforme et facilement exploitable au niveau de la maintenance.

Neuf cent soixante blocs constituent l'installation d'éclairage de sécurité du Centre et se répartissent sur 8 000 mètres carrés de surface.

L'ensemble de ces blocs sera remplacé et alimenté par des nouveaux circuits en câbles résistant au feu. Un local sera aménagé pour recevoir la source centrale d'alimentation.

Ce système prend en compte les spécificités propres à chaque activité du bâtiment. Il sera conforme au respect des conditions de sécurité des personnes (balisage des issues et dégagement, éclairage d'ambiance dans les locaux et dégagement de plus de cent personnes).

Cette étude a été présentée à la sous-commission départementale de sécurité incendie, laquelle a émis un avis favorable.

Le montant total de ces travaux est estimé à 650 000 € répartis comme suit :

- 400 000 € TTC pour 2005,
- 250 000 € TTC pour 2006.

Compte tenu du montant de cette opération, il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser la création d'une opération individualisée-CELP-éclairage de sécurité. Cette opération était prévue initialement dans le cadre de l'opération globalisée n° 0927 - centre d'échanges de Lyon-Perrache.

Il est également demandé au Conseil de bien vouloir autoriser l'individualisation d'autorisation de programme n° 10 maintenance et renouvellement pour un montant de 650 000 € TTC et l'affectation aux lignes de gestion :

- 649 500 € - compte 0 231 320 - centres budgétaires 5 730, 573 500 - ligne de gestion 017 758 - fonction 0 020,
- 500 € - compte 0 203 300 - centres budgétaires 5 710, 5 710 - ligne de gestion 022 612 - fonction 0 020.

Le présent rapport a également pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces travaux.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 et 59 du code des marchés publics.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 14 février 2005 et du Bureau restreint le 7 mars 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme et le montant de l'opération pour un coût total prévisionnel de 650 000 € TTC,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Individualise, pour un montant de 650 000 € TTC, l'autorisation de programme maintenance et renouvellement de l'opération éclairage de sécurité du centre d'échanges de Lyon-Perrache, opération à créer - comptes 0 231 320 et 0 203 300 - centre budgétaire 5 730 - centres de gestion 573 500 et 5 710 - fonction 0 020.

3° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics .

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,